

Groupe GHD

Code de conduite des fournisseurs

Chez GHD, nos valeurs fondamentales de **sécurité, travail d'équipe, respect et intégrité** guident nos activités au quotidien. Ces valeurs incarnent notre engagement envers nos clients, notre personnel, les communautés du monde entier, ainsi que nos actionnaires.

Le présent Code de conduite des fournisseurs sert à établir les attentes minimales à l'égard des fournisseurs de GHD (y compris les membres de leur personnel, leurs filiales, leurs sous-consultants ou sous-traitants, et leurs chaînes d'approvisionnement) et à nous aider à sélectionner des fournisseurs qui exercent leurs activités de manière conforme à nos attentes. Nous pourrions prendre des mesures pour évaluer la conformité d'un fournisseur à ce Code et, si approprié, nous pourrions collaborer avec les fournisseurs afin de nous entendre sur des actions et des délais déterminés dans le but d'améliorer certains aspects.

Les fournisseurs qui souhaitent travailler avec GHD doivent satisfaire à nos attentes en lien avec notre façon de faire des affaires et doivent être évalués et approuvés dans le cadre du programme de préqualification des fournisseurs de GHD. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez visiter la page <https://www.ghd.com/en/ghd-vendors>.

Ce Code de conduite aborde les sujets suivants :

- conformité aux lois applicables;
- comportement éthique;
- contrôles en matière de commerce et d'exportation;
- prévention du blanchiment d'argent;
- qualité;
- droits de la personne et esclavage moderne;
- santé, sécurité et bien-être du personnel;
- responsabilité en matière de durabilité et d'environnement;
- approvisionnement inclusif;
- vie privée et renseignements personnels;
- surveillance et conformité.

Conformité aux lois et règlements applicables

Les fournisseurs de GHD doivent respecter toutes les lois et tous les règlements applicables. Cela comprend les lois et règlements relatifs aux pratiques commerciales éthiques, à la qualité, à la protection des données, aux pratiques en matière de travail et d'emploi, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement.

De plus, les fournisseurs sont tenus d'obtenir et de tenir à jour tous les permis, licences et enregistrements applicables ainsi que d'exercer leurs activités conformément aux limitations et exigences des permis, et ce, en tout temps.

Comportements éthiques et intègres

Les fournisseurs de GHD sont tenus de se comporter de façon éthique et intègre dans toutes les transactions commerciales. À cette fin, ils adopteront les pratiques suivantes :

- tenir des registres comptables précis et conformes aux normes comptables internationales reconnues;
- respecter les normes de pratiques commerciales loyales, y compris la concurrence loyale;
- prévenir la corruption et interdire le versement ou la promesse de pots-de-vin, de contributions politiques illégales, de paiements de facilitation ou d'autres paiements ou contreparties illicites pour quelque raison que ce soit;
- éviter les conflits d'intérêts financiers ou professionnels;

- exiger que les membres du personnel signalent toute activité soupçonnée d'être contraire à l'éthique ou illégale;
- informer GHD par écrit de tout quasi-accident, incident ou dommage matériel, ou de toute enquête ou intervention d'un organisme de réglementation en santé, sécurité et environnement, de même qu'à la suite de toute violation de la législation qui pourrait entraîner des répercussions sur la réputation de GHD par association;
- assurer une protection contre l'utilisation abusive de la propriété intellectuelle, la divulgation de renseignements confidentiels ou sensibles et la divulgation non autorisée de renseignements personnels.

Pour plus d'informations, consultez notre [**Politique de gestion de l'intégrité**](#).

Contrôle en matière de commerce et d'exportation

Les fournisseurs de GHD sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations commerciales internationales qui s'appliquent aux biens ou services fournis.

À cette fin, ils adopteront les pratiques suivantes :

- comprendre et respecter les lois et règlements applicables en lien avec l'exportation, le commerce, la non-prolifération et le contrôle des armes;
- comprendre et respecter toutes les sanctions commerciales applicables.

Prévention du blanchiment d'argent

GHD s'engage à respecter les lois applicables à la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. GHD ne fait affaire qu'avec des clients et des fournisseurs jouissant d'une bonne réputation et s'adonnant à des activités commerciales légitimes dont les fonds proviennent de sources légitimes. Par conséquent, les fournisseurs de GHD se conformeront aux lois applicables à la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, et ne feront affaire qu'avec des clients et des fournisseurs jouissant d'une bonne réputation et s'adonnant à des activités commerciales légitimes dont les fonds proviennent de sources légitimes.

Intégration de la qualité dans les processus d'affaires

Les fournisseurs de GHD doivent fournir des biens et des services qui satisfont en tout temps aux exigences de GHD, notamment en matière de qualité, qui sont sécuritaires pour l'usage auquel ils sont destinés, qui fonctionnent comme prévu et qui sont conformes aux lois et règlements applicables.

À cette fin, ils adopteront les pratiques suivantes :

- établir et maintenir des mesures de contrôle de la qualité afin de protéger l'intégrité des biens et services fournis;
- permettre à GHD, ou à une personne déléguée autorisée, d'effectuer des audits relativement aux biens et services fournis, et de prendre des mesures correctives pour remédier à toute lacune relevée.

Droits de la personne et esclavage moderne

Les fournisseurs de GHD sont tenus de traiter autrui avec dignité et respect. À cette fin, ils adopteront les pratiques suivantes :

- se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'emploi (notamment sur les horaires de travail, le salaire minimum et le droit des membres du personnel à se joindre à des syndicats), d'égalité des chances, de discrimination injuste, de travail des enfants et de travail forcé, et de traite de personnes;
- respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies en matière de droits de la personne, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption;
- avoir recours uniquement au travail volontaire et proscrire toute forme de travail des enfants, forcé, en servitude ou en prison;
- ne pas participer à la traite de personnes;
- traiter les membres du personnel équitablement, avec dignité et respect;
- fournir un milieu de travail sain et sécuritaire, exempt de discrimination et de harcèlement;
- offrir une rémunération et des conditions de travail équitables;

- respecter et appuyer le droit des membres du personnel d'adhérer ou non à des syndicats ou à d'autres associations (ou d'en établir), et reconnaître tout droit local à la négociation collective;
- exiger le respect de ces mêmes normes par ceux qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement, et :
 - mettre en œuvre des procédures de vérification diligente dans ses chaînes d'approvisionnement afin de proscrire l'esclavage ou la traite de personnes dans ses chaînes d'approvisionnement;
 - tenir des registres précis et à jour permettant le traçage de ses chaînes d'approvisionnement et indiquant les mesures prises pour proscrire l'esclavage et la traite de personnes.

Pour plus d'informations, consultez la page **Fournisseurs** sur notre site web :

- **Politique de durabilité et responsabilité sociale**
- **Déclaration sur les droits de la personne**
- Déclaration sur l'esclavage moderne

Promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être du personnel

Chez GHD, la sécurité de notre personnel et celle des personnes concernées par nos activités et par nos services nous tiennent à cœur. Nous travaillons avec des fournisseurs qui partagent cet engagement.

À cette fin, les fournisseurs de GHD adopteront les pratiques suivantes :

- connaître les risques critiques de GHD et appliquer la formation, les comportements et les contrôles pour les gérer à un niveau similaire ou supérieur;
- fournir les installations (p. ex. deux moyens d'évacuation pour évacuer les zones ou bâtiments en toute sécurité) et les équipements (p. ex. alarmes incendie et systèmes de détection) nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être du personnel et des visiteurs ou visiteuses;
- mettre en œuvre des mesures de contrôle et des programmes qui éliminent les risques de blessures et de problèmes de santé ou les réduisent à un niveau aussi bas que raisonnablement possible;
- mettre en œuvre des processus visant à réduire au minimum les pertes dues à des situations de crise ou d'urgence;
- mettre en œuvre des programmes qui génèrent des retombées positives sur la santé des membres du personnel;
- identifier les situations d'urgence potentielles, mettre en place des mesures préventives, et être prêts à exécuter les procédures d'intervention en cas d'urgence;
- fournir des informations pertinentes sur les matières dangereuses et veiller à ce que les personnes susceptibles d'y être exposées soient conscientes des risques et mettent en œuvre les mesures de contrôle appropriées.

Pour plus d'informations, consultez les documents suivants :

- **Déclaration du conseil d'administration (CA) – Santé, sécurité et environnement**
- **Procédure en matière d'alcool et autres drogues**
- Programme de gestion des risques critiques
- **Procédure sur les Comportements SMART**
- **Procédure sur l'Autorité d'arrêt de travail**

Adoption des principes de durabilité et travail dans le respect de l'environnement

GHD est déterminée à mettre en œuvre les principes du **Pacte mondial des Nations Unies** (dont nous sommes signataires) et à faire progresser les objectifs de développement durable (ODD) par l'entremise de notre stratégie, de notre culture et de nos activités quotidiennes. Les fournisseurs de GHD sont tenus d'exercer leurs activités de façon durable et respectueuse de l'environnement. À cette fin, ils adopteront les pratiques suivantes :

- s'efforcer de réduire continuellement leur empreinte carbone, notamment en fixant des objectifs de réduction des émissions (GHD a fixé des objectifs dans le cadre de l'initiative *Science Based Targets* [SBTi] pour parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre dans l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici à l'année financière 2050);

- travailler continuellement en vue de réduire les incidences environnementales de leurs activités, notamment par la consommation de ressources naturelles, l'approvisionnement en matériaux, la production de matières résiduelles, les rejets d'eaux usées et les émissions atmosphériques.

Pour plus d'informations, consultez notre [**Politique de durabilité et responsabilité sociale**](#).

Approvisionnement inclusif

En soutenant des entreprises issues de la diversité au moyen de l'approvisionnement inclusif, GHD vise à créer une société plus équitable en renforçant les capacités, en augmentant les possibilités économiques et en comblant l'écart de richesse dans nos communautés. GHD cherche à s'associer à des fournisseurs qui partagent son engagement en faveur de l'approvisionnement inclusif. À cette fin, ceux-ci adopteront les pratiques suivantes :

- permettre des processus de recherche et d'évaluation impartiaux et transparents;
- encourager les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement à offrir proactivement aux petites entreprises et à celles issues de la diversité un accès équitable aux appels d'offres;
- rechercher activement des fournisseurs issus de la diversité et leur donner la possibilité de participer à des occasions d'affaires.

Vie privée et renseignements personnels

GHD s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée. Les fournisseurs sont tenus d'agir de façon responsable relativement à la collecte de données, y compris les renseignements personnels, en adoptant les pratiques suivantes :

- prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer que les renseignements personnels sont protégés contre l'utilisation abusive, la perte, l'accès non autorisé ou la divulgation;
- mettre en place des systèmes permettant d'accéder aux renseignements personnels, de les modifier et de les supprimer de façon appropriée;
- informer GHD dès que raisonnablement possible et sans retard injustifié dans le cas d'une infraction qui, en vertu des lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée, pourrait entraîner l'obligation d'émettre un avis d'atteinte à la sécurité des données.

Surveillance et conformité

Les fournisseurs sont tenus de posséder leurs propres politiques et procédures pour assurer leur conformité au présent Code de conduite.

GHD peut se livrer à des activités de surveillance pour confirmer qu'un fournisseur se conforme à ces attentes, y compris des évaluations des installations sur place, l'utilisation de questionnaires, la vérification des informations disponibles ou d'autres mesures pour aider à examiner les pratiques du fournisseur.

Les fournisseurs sont tenus de signaler à GHD toute infraction présumée ou réelle au présent Code de conduite.

GHD pourrait disqualifier tout fournisseur potentiel ou mettre fin à la relation avec un fournisseur ayant échoué à se conformer à ces attentes et exigences.

Chaîne d'approvisionnement du fournisseur

Les fournisseurs de GHD sont tenus d'imposer les mêmes exigences que celles décrites dans le présent document à leur chaîne d'approvisionnement.

État du document

© GHD, 2025

Ce document est et doit demeurer la propriété de GHD. Une utilisation non autorisée de ce document, de quelque nature que ce soit, est interdite.

Révision	Rédigé par	Révisé par	Approuvé pour publication par	Date
		Nom	Nom	
Rév. 0	C Harrison	J Gersekowski	*J Gersekowski	21/01/2020
Rév. 1	C Harrison	J Gersekowski	*J Gersekowski	17/02/2020
Rév. 2	C Harrison	J Viray	*J Viray	24/09/2021
Rév. 3	J Viray	A Wilson	*W Traves	15/05/2025